



Berne, décembre 2024

Églises réformées Berne-Jura-Soleure | case postale | 3000 Berne 22

Destinataires

- Présidences des paroisses (via le site internet selon lien ci-dessous)
- Corps pastoral (via MyAbacus)

Informations de fin d'année

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de paroisse,
Mesdames et Messieurs les Pasteures et Pasteurs,

Veillez trouver ci-après des informations succinctes se rapportant aux demandes que vous nous avez adressées:

- Les documents de référence sont téléchargeables sur notre site internet www.refbejuso.ch/fr/structures/services-centraux/personnel/administration-corps-pastoral
- **Vacances et temps libre / comptes épargne-temps / primes de fidélité:** nous vous renvoyons à ce sujet à l'aide-mémoire que vous trouvez également grâce au lien mentionné ci-dessus.
- **Saisie des absences:** conformément à l'art. 57 de l'ordonnance du personnel pour le corps pastoral, les pasteures et pasteurs ne saisissent pas leur temps de travail, mais seulement leurs absences. Un formulaire en ligne «[Contrôle simplifié des absences \(2024\)](#)» est à votre disposition. Merci de renvoyer ce formulaire dûment rempli et signé par le conseil de paroisse au service Développement des ressources humaines pour le corps pastoral avant la fin janvier 2025. Les données fournies nous permettent de mettre à jour votre compte épargne-temps (CET). Pour votre organisation personnelle, la Société pastorale met un outil à disposition sur son site internet: [Société pastorale infos utiles pour le ministère pastoral](#).
- **Maladie et accident:** veuillez déclarer les accidents dès que possible à l'aide du formulaire disponible en ligne prévu à cet effet. Pour les maladies de longue durée, veuillez-nous contacter par courriel à personnel@refbejuso.ch. Nous sommes soumis à l'obligation d'annoncer les maladies à notre assurance d'indemnités journalières dans les 30 jours, sans quoi cette dernière peut réduire les indemnités, voire les refuser. Le collaborateur ou la collaboratrice qui interrompt son travail pendant plus de deux mois au cours d'une année civile a droit à des vacances d'une durée proportionnelle à son temps de travail durant cette même année civile.
- **Mesures salariales 2025:** le Conseil synodal a décidé d'accorder pour l'année 2025 une progression individuelle de trois échelons de traitement au corps pastoral et une compensation du renchérissement de 1,5%. L'échelle des traitements s'écarte ainsi toujours de celle du canton. Vous trouverez le nouveau tableau des classes de traitement sur votre fiche de salaire de janvier 2025.
- **Les traitements sont versés** le 25 du mois en principe, sauf en décembre où ils sont versés le 20. Si la date de versement tombe sur un week-end ou sur un jour férié, les salaires sont en principe versés le dernier jour ouvré avant le week-end ou le jour férié.

- **La clôture des mutations** est fixée au 10 du mois en principe. Ainsi, les justificatifs qui sont adressés au service du personnel avant le 10 peuvent être comptabilisés sur le même mois. Vous pouvez effectuer différentes modifications vous-mêmes sur MyAbacus. D'autres justificatifs, comme les formulaires APG, doivent encore nous parvenir sous forme papier.
- **Allocations familiales:** Les allocations pour enfants et allocations de formation sont augmentées de 20 francs par mois à partir du 1^{er} janvier 2025: les allocations pour enfant passent de 230 francs à 250 francs et les allocations de formation de 290 francs à 310 francs.
- **Allocations d'entretien :** Les allocations d'entretien suivantes sont versées mensuellement par famille pour un degré d'occupation de 100 pour cent (limite supérieure) :

pour un enfant	265 francs (au lieu de 250 francs)
pour deux enfants	190 francs (au lieu de 180 francs)
pour trois enfants	120 francs (au lieu de 110 francs)
pour quatre enfants	45 francs (au lieu de 40 francs)
à partir de cinq enfants	0 francs (0 francs aujourd'hui)

 Le droit à ces prestations est régi par la législation appliquée par la Confédération et le canton de Berne. C'est-à-dire que si votre partenaire perçoit des allocations familiales mais ne reçoit pas d'allocations d'entretien de la part de son employeur, vous pouvez en faire la demande auprès des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Nous devons examiner ce droit chaque année et, le cas échéant, le suspendre ou corriger avec effet rétroactif si aucune déclaration n'a été faite de votre part.
- **Rabais sur les assurances complémentaires de la caisse maladie:** grâce à notre collaboration avec le courtier en assurance Howden Born, nous avons la possibilité de profiter de rabais en matière d'assurances complémentaires auprès de certains assureurs maladie avec la même couverture d'assurance. Des offres alléchantes pour les assurances ménage, automobile ou protection juridique sont également disponibles. Les personnes intéressées trouveront le prospectus à ce sujet dans MyAbacus.
- **Réorganisation des services généraux de l'Église:** du fait de la réorganisation, le nouveau règlement d'organisation et avec lui la nouvelle structure organisationnelle entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2025. L'actuel service du personnel fait désormais partie du « pôle Ressources ». Les compétences ou vos interlocuteurs et interlocutrices concernant la gestion du personnel sont inchangées.

Votre pasteure régionale ou pasteur régional, le service du personnel (personnel@refbejuso.ch) ou le service Développement des ressources humaines pour le corps pastoral (rhp@refbejuso.ch) se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le service du personnel de la Maison de l'Église se réjouit de poursuivre sa mission à vos côtés en 2025 et vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année.

Avec nos meilleures salutations.

L'équipe du service du personnel



Hanni Wyrsh
Responsable



Benjamin Hari
Collaborateur



Ruth Käser Gurung
Collaboratrice



Yvonne Liechti
Collaboratrice



Tina Pensa
Collaboratrice